
Classe : **Tle CG**
MINESEC/OBC
Durée : 3 H



Coefficient : 5
INSTITUT SAINT-LOUIS
B.P. : 12 489 Douala

EPREUVE DE FINANCE D'ENTREPRISE

(Conforme au nouveau référentiel comptable OHADA)

Document et matériel autorisés : Plan de comptes OHADA et calculatrice.

NR : Avant de commencer, vérifié que votre sujet va de la page 1

1^{er} partie : QUESTIONS DE COURS 40pts

1° Répondre par vrai ou faux en mettant une croix dans la case qui convient: 10pts

N°	Questions	Vrai	Faux
a)	La société commerciale peut être créée par une seule personne		
b)	Toute société doit être immatriculée au RCCM		
c)	Les apports en industrie sont acceptés dans les sociétés de capitaux		
d)	Dans une société en nom collectif (SNC) le capital minimum est requis pour la constitution		
e)	Dans une société en commandite simple, le gérant peut être un associé commanditaire		
f)	Les apports en nature sont toujours intégralement libérés à la constitution		
g)	Dans un bilan d'ouverture (bilan de constitution), le résultat est toujours négatif		
h)	Dans une SA faisant appel à l'épargne- public le capital minimum est de 10 000 000 F		
i)	Dans une SNC le gérant peut ne pas être un associé		
j)	Dans une SARL la responsabilité des associés est limitée aux apports.		

2) Que stipule chacun des articles suivants de l'acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés

- article 4 ; - article 5; article 37 et article 40 (2,5pts x 4= 10pts)

3) Citer 5 éléments qui caractérisent une société commerciale (5pts)

4) Quelles sont les conditions de validité d'un contrat de société (3pts)

5) Quel acte donne à la société sa personnalité morale et juridique?(2pts)

6) Citer huit éléments que doit contenir un statut (1,25 x 8 = 10pts)

2^{ème} partie : CONSTITUTION DE LA SA « MERCURE » /60 PTS

La société anonyme « **MERCURE** » est constituée le 01/07/2017, la valeur nominale d'une action est fixée à 10 000 F.

On vous signale que seul minimum légal a été appelé 01/07/2017, les sommes ont été reçues par Me **KENGNE** le 05/07/2017 et transférées à la SGC le jour suivant.

Les frais de constitution réglés par chèque bancaire comprennent :

Droits d'enregistrements : 2% du capital social

Honoraires de notaire : 245 000 F HT TVA 19,25

Les apports sont les suivants :

Les apports en nature :

Éléments	Valeur nette	Valeur de reprise
Terrains nus	9 000 000	5 000 000
Bâtiments commerciaux	11 000 000	15 000 000
Matériel de transport	6 000 000	4 000 000
Créances clients	1 500 000	1 000 000

Apports de numéraires dont le bordereau de versement chez Me KENGNE se présente ainsi :

Noms	Nombre d'actions détenues	Montant versés
NGONO	500	2 500 000
MBENDE	1 000	10 000 000
MBIAKOP	500	1 250 000
TAMO	600	1 500 000
ONANA	900	6 750 000

Le 01/08/2017 la société décide d'appeler le 2^e quart des actions en numéraire. Le 31/08/2017, les sommes sont réglées à la SGBC à l'exception de MBIAKOP qui n'a pu libérer que le 20/09/2017, supportant ainsi les intérêts de retard au taux de 10% l'an.

Le 01/06/2018, la société appelle le 3^e quart, les actionnaires ont jusqu'au 30/06/2017 pour se libérer. Le 30/06/2018, ils s'exécutent sauf TAMO, une mise en demeure lui a été dressée le 10/07/2018 sans effet. Le 01/08/2018, ses actions sont vendues au prix unitaire de 7 200 F, les commissions sur vente réglées par chèque bancaire s'élevant à 119 250 TTC.

Le 1^{er} janvier 2019, la société décide d'appeler le reste du capital avec effet le 15 février 2019, tous les actionnaires se libèrent par virement bancaire.

Travail à faire N°1 :

- 1-1) Evaluer les apports en nature et calculer le nombre d'actions d'apport (annexe 1 à rendre avec la copie)
- 1-2) Compléter le bordereau de versement (Annexe 2 à rendre avec la copie)
- 1-3) Calculer la valeur des apports en numéraire et le nombre d'actions
- 1-4) Calculer la valeur du capital social ainsi le nombre d'actions
- 1-5) Passer toutes les écritures de constitution au journal
- 1-6) Présenter le bilan de la SA « MERCURE » au 31 juillet 2017 (Annexe 2 à rendre avec la copie)
- 1-7) Calculer le résultat de l'actionnaire défaillant

Annexe 1 : tableau d'évaluation des apports en nature

Eléments	Valeurs nettes	Valeurs Reprises	Nbre d'actions
Totaux			

Annexe 2 : Tableau de versements à compléter

Noms	Actions souscrites	Montants versés	Minimum Légal	Sommes anticipées			
				2 ^{ème} quart	3 ^{ème} quart	4 ^{ème} quart	Total
NGONO	500	2 500 000					
MBEND E	1 000	10 000 000					
MBIAKO P	500	1 250 000					
TAMO	600	1 500 000					
ONANA	900	6 750 000					
TOTAUX							

Annexe 3 : BILAN SA MERCURE AU 31 JUILLET 2017 (à rendre avec la copie)

.....

Postes	Montants	Postes	Montants
TOTAUX		TOTAUX	